

8 juin 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 8 juin 2010, à 19h30, à la salle des délibérations du Conseil à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Serge Gendron, maire, et à laquelle assistent MM. Jacques Auger, Roger Normandin, Guy Benjamin, Jean-Claude Fortin, Patrick Viens et Denis Chagnon, conseillers.

Sont également présents : la greffière, M^{me} Louise Benoit et le directeur général, M. Reynald Castonguay

2010-206 Adoption des procès-verbaux des séances du 11 et 25 mai 2010

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 11 et 25 mai 2010, a été remise à chacun des membres du conseil, selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : Denis Chagnon
Appuyé par : Roger Normandin

Et résolu que les procès-verbaux des séances du 11 et 25 mai 2010 soient et sont adoptés, tels que rédigés.

Vote pour : 6
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-207 Adoption des comptes selon la liste du 3 juin 2010

Il est proposé par : Jacques Auger
Appuyé par : Guy Benjamin

Et résolu que les comptes inscrits sur la liste du 3 juin 2010, soient et sont acceptés, tels que présentés, à savoir :

Comptes payés :

Chèques 0CH500758 à 0CH500796 pour un montant de : 125 396,07 \$

Chèques 0CH500797 à 0CH500836 pour un montant de : 102 371,83 \$

Comptes payables :
Chèques 0CH500872 à 0CH500949 pour un montant de : 109 646,30 \$

Comptes recevables :
Compte 0FD000043 à 0FD000059 pour un montant de : 8 880,62 \$

Vote pour : 6
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} période de questions.

8 juin 2010

2010-208 Rapport financier 2009 de l'Office municipal d'Habitation – paiement de la contribution annuelle

Il est proposé par : Jacques Auger
Appuyé par : Roger Normandin

Et résolu de verser à l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire, une contribution de 1 832,11 \$, représentant 10% du budget réel 2009 de l'Office municipal, tel que montré au rapport financier 2009 préparé par Brodeur & Létourneau, c.a. déposé le 16 mars 2010.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-209 Partage du coût de déplacement d'un poteau et d'un hauban près du 941, avenue de l'Union

Attendu que le 30 septembre 2009, la résolution 2009-388, acceptait que la propriétaire du 941, avenue de l'Union à Saint-Césaire, construite à ses frais, un mur de soutènement dans les limites municipales et par le fait même, l'établissement d'une servitude;

Attendu qu'après vérification, il est nécessaire de faire déplacer un poteau et un hauban afin d'y construire ce mur, et que les coûts exigés par Hydro-Québec et Bell, s'élèvent à plus de 4 225 \$, taxes incluses;

Attendu que la propriétaire du 941, avenue de l'Union, accepte de payer 50% du coût de ce déplacement du poteau et de l'hauban;

Attendu qu'en raison de ce déplacement, la largeur de la servitude devra être modifiée;

En conséquence :

Il est proposé par : Guy Benjamin
Appuyé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que le conseil accepte le coût des travaux de déplacement d'un poteau et d'un hauban pour le 941, avenue de l'Union à Saint-Césaire et ce, jusqu'à un montant maximum de 4 225 \$, taxes incluses, dont 50% de ce montant sera facturé à Mme Dorothée Gingras, propriétaire du 941, avenue de l'Union à Saint-Césaire.

Et d'accepter également que la servitude soit modifiée en fonction de la position du poteau et de l'hauban.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

8 juin 2010

2010-210 **Projet de loi 76 sur le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux – appui à la MRC de Rouville**

Considérant que le projet de loi n^o 76, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux*, a été sanctionné le 1^{er} mars 2010;

Considérant que les modifications apportées par cette loi imposent aux organismes municipaux de nouvelles obligations visant à assurer une plus grande transparence et une meilleure gestion des contrats de ces organismes;

Considérant que ces obligations s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2010 à tous les organismes municipaux quelque soit leur taille;

Considérant qu'afin de satisfaire à ces obligations, les municipalités devront, entre autres, apporter des changements majeurs à la structure de leurs sites Internet et élaborer rapidement une politique de gestion contractuelle pour laquelle il n'existe aucun précédent au Québec;

Attendu que la MRC de Rouville, par sa résolution 10-04-8000, demande au gouvernement du Québec et au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reporter la date d'entrée en vigueur des obligations imposées aux organismes municipaux en vertu du projet de loi n^o 76, à tout le moins au 1^{er} janvier 2011;

Attendu qu'un appui est également demandé aux municipalités membres de la MRC de Rouville;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon
Appuyé par : Roger Normandin

Et résolu d'appuyer la résolution n^o 10-04-8000, du 7 avril 2010 de la MRC de Rouville, demandant au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reporter la date d'entrée en vigueur des obligations imposées aux organismes municipaux en vertu du projet de loi n^o 76, à tout le moins au 1^{er} janvier 2011.

Vote pour : 6
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-211 **Projet de règlement sur la diffusion de l'information – appui à la MRC de Rouville**

Considérant que le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information a soumis aux unions et aux diverses associations municipales, un projet de règlement relatif à la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux;

8 juin 2010

Considérant que ce projet de règlement stipule que les municipalités devront diffuser dans un site Internet (Web), une quantité importante de documents administratifs pourtant déjà accessibles par l'entremise des mécanismes de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

Attendu que la MRC de Rouville, par sa résolution n° 10-04-8001, déclare au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, et à la Direction de l'accès à l'information du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques :

- 1° Qu'elle s'oppose au projet de règlement relatif à la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels sous sa forme proposée;
- 2° Qu'elle demande une révision de ce projet de règlement;
- 3° Qu'elle demande également que la publication de certains avis dans un site Web remplace le mode actuel de publication prévu à la loi;

Attendu qu'un appui de cette résolution est demandé aux municipalités membres de la MRC de Rouville;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon
Appuyé par : Jacques Auger

Et résolu d'appuyer le texte intégral de la résolution n° 10-04-8001, du 7 avril 2010 de la MRC de Rouville, adressée au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, et à la Direction de l'accès à l'information du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-212 Comité d'Artisanat de l'Exposition de Rougemont – commandite

Il est proposé par : Patrick Viens
Appuyé par : Guy Benjamin

Et résolu d'accorder une commandite de 50 \$, au Comité d'Artisanat de l'Exposition de Rougemont qui aura lieu les 25, 26 et 27 juin 2010.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-213 Tour de télécommunication de Bell Mobilité sur le terrain du garage municipal – signature d'un bail

Considérant que le 9 mars 2010, par sa résolution 2010-067, le conseil municipal a donné son accord de principe à Bell Mobilité, pour la construction d'une tour de télécommunication sur le terrain du garage municipal situé au 110 route 112, à Saint-Césaire;

8 juin 2010

Considérant que Bell Mobilité nous soumet un projet de bail sur lequel on y retrouve toutes les clauses, conditions et termes de cette location;

Considérant que quelques corrections seront apportées à ce projet de bail afin qu'il soit à la satisfaction de la Ville;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger
Appuyé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que le maire, monsieur Serge Gendron et la greffière, madame Louise Benoit, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, le bail à intervenir avec Bell Mobilité, d'une durée de 5 ans, renouvelable par période de 5 ans jusqu'à concurrence de 4 périodes, pour la location d'un espace de terrain au 110 route 112, à Saint-Césaire, sur lequel terrain il y aura la construction d'une tour de télécommunication ainsi qu'un chemin d'accès.

Vote pour : 6
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-214 Aide financière supplémentaire accordée à la Fondation Collège Santé

Considérant que la Fondation Collège Santé adresse une nouvelle demande à la Ville de Saint-Césaire pour une aide financière supplémentaire afin d'assurer la continuité des services et la pérennité de la Clinique Médicale du Collège;

Considérant que le montant supplémentaire demandé est de l'ordre de 5 \$ par habitant ce qui représenterait un total pour l'année 2010, de 10 \$ par habitant;

En conséquence :

Il est proposé par : Roger Normandin
Appuyé par : Guy Benjamin

Et résolu de verser à la Fondation Collège Santé, une aide financière supplémentaire, au montant de 27 245 \$, équivalent à 5,00\$ par habitant au nombre de 5 449, et que ce montant soit payé à même les surplus accumulés du fonds général de la municipalité.

Vote pour : 6
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

8 juin 2010

2010-215 Assises 2010 de la Fédération québécoise des municipalités – participation des élus

Il est proposé par : Denis Chagnon
Appuyé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser 3 élus, soit le maire M. Serge Gendron, les conseillers MM. Jacques Auger et Guy Benjamin, à participer aux Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendront à Québec le 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010.

Et que l'inscription au coût de 540 \$, plus les taxes, par participant, ainsi que les frais d'hébergement et de déplacement soient payés par la Ville sur présentation de pièces justificatives.

Vote pour : 6
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-216 Répartition 2009 des coûts d'exploitation de la Régie d'Assainissement Rougemont/Saint-Césaire – affectation des surplus

Considérant que la Régie d'Assainissement des eaux usées Rougemont/Saint-Césaire nous fait rapport par sa résolution 40-10 du 25 mai 2010, de la répartition des coûts d'exploitation pour l'année 2009;

Considérant qu'un montant de 32 641 \$ est retourné à la Ville relativement à la quote-part des coûts réels d'exploitation qui sont moins élevés que le budget 2009;

Considérant que la Régie nous suggère de réserver ce montant afin de parer à l'éventualité de bris majeurs ou d'une mise à niveau des ouvrages d'épuration des eaux usées;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger
Appuyé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que la somme de 32 641 \$, remboursée par la Régie d'Assainissement des eaux usées Rougemont-Saint-Césaire, soit affectée au surplus de la Ville de Saint-Césaire à des fins de parer à l'éventualité où des bris majeurs pourraient amener un dépassement des coûts prévus au budget d'exploitation de la Régie et/ou prévoir la mise à niveau des ouvrages.

Vote pour : 6
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

8 juin 2010

2010-217 Travaux de ponceau sur la route 112 – demande du MTQ pour un chemin de détour sur le territoire municipal

Attendu que le ministère des Transports procédera à l'automne, aux travaux de changement de ponceau du cours d'eau Soulanges, sur la route 112 à Saint-Césaire;

Attendu que ces travaux obligeront la fermeture d'une section de la route 112 à la hauteur de ces travaux;

Attendu que le ministère nous demande l'autorisation d'utiliser le réseau municipal comme chemin de détour pour la circulation automobile et urgences;

En conséquence :

Il est proposé par : **Guy Benjamin**

Appuyé par : **Patrick Viens**

Et résolu d'autoriser le ministère des Transports à utiliser le réseau municipal, soit la section du rang Double et la rue Neveu, comme chemin de détour pour la circulation automobile et les urgences pendant les travaux de ponceau du cours d'eau Soulanges, d'une durée estimée à 13 semaines, aux conditions suivantes :

- Qu'un représentant du MTQ filme le chemin de détour en présence d'un représentant municipal avant le début des travaux et à la fin des travaux;
- Que le MTQ corrigera, le cas échéant, le dommage subi au chemin de détour en raison du chantier (évaluation faite en collaboration avec la municipalité).
- Que le détour des véhicules lourds en direction ou en provenance de l'autoroute 10 soit indiqué pour les diriger soit selon le cas, vers la route 235 ou la route 227.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-218 Cérémonie d'honneur de la fanfare POURPOUR le 24 juillet 2010 – achat de billet

Il est proposé par : **Patrick Viens**

Appuyé par : **Guy Benjamin**

Et résolu d'autoriser l'achat d'un billet au coût de 100 \$, afin de participer à la cérémonie d'honneur qui aura lieu le 24 juillet 2010 au Centre communautaire de Saint-Césaire lors du spectacle donné par la fanfare POURPOUR.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

8 juin 2010

2010-219 Modification à la commission départementale des loisirs

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin
Appuyé par : Jacques Auger

Et résolu que la résolution numéro 2009-431, du 10 novembre 2009, soit modifiée afin d'enlever de la commission départementale « loisirs » le nom de Patrick Viens.

Vote pour : 6
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-220 Embauche de M. Yannick Brisebois – agent patrouilleur à la sécurité publique

Il est proposé par : Jacques Auger
Appuyé par : Guy Benjamin

Et résolu d'embaucher M. Yannick Brisebois, à titre d'agent patrouilleur à la sécurité publique, poste à temps plein, au salaire horaire de 15\$ pour une semaine de travail de 40 heures. L'entrée en fonction est le 8 juin 2010 avec une probation de 6 mois, tel que recommandé par le directeur du Service, le 2 juin 2010.

Vote pour : 6
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-221 Achat d'un radar portatif avec remorque

Il est proposé par : Jacques Auger
Appuyé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de faire l'achat, à la compagnie Signel de Saint-Mathieu de Laprairie, d'un radar portatif sur remorque à batterie, au coût de 8 995,00 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la soumission de ladite compagnie en date du 2 juin 2010.

Il est de plus résolu que, cet achat est conditionnel à la signature d'une entente avec les municipalités d'Ange-Gardien, de Rougemont et de Saint-Paul d'Abbotsford pour le partage des coûts et la mise en commun de ce radar.

Vote pour : 6
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

8 juin 2010

2010-222 Entente pour le partage des coûts d'un radar portatif et d'une mise en commun – demande formulée aux municipalités

Attendu que la Ville de Saint-Césaire projette d'acquérir un radar portatif sur remorque afin de sensibiliser la population à la réduction de vitesse sur les chemins municipaux;

Attendu que les municipalités d'Ange-Gardien, de Rougemont et de Saint-Paul d'Abbotsford ont manifesté leur désir de participer à cette acquisition et pouvoir ainsi partager son utilisation;

Attendu qu'afin d'avancer dans ce dossier, les municipalités concernées devront nous confirmer par résolution leur intérêt de partager les coûts du radar et de signer une entente de mise en commun;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Appuyé par : Guy Benjamin

Et résolu que demande soit faite aux municipalités d'Ange-Gardien, de Rougemont et de Saint-Paul d'Abbotsford de confirmer par résolution, de leur intérêt à participer à l'achat d'un radar portatif sur remorque, en partageant le coût qui s'élève à 8 895 \$, plus les taxes applicables, et de signer une entente pour la mise en commun du système.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-223 Embauche d'un employé saisonnier aux travaux publics

Il est proposé par : Denis Chagnon

Appuyé par : Roger Normandin

Et résolu d'embaucher M. Kevin D. Paquette, aux travaux publics, pour la saison estivale débutant fin juin 2010 et se terminant à la fin d'août 2010, au taux horaire du salaire minimum à 9,50 \$.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

En conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité soumet à la consultation publique, le projet de règlement 92-2005-34 modifiant le zonage concernant différentes dispositions d'ordre général ainsi que diverses zones.

8 juin 2010

À la demande du maire, Mme Caroline Cadotte, responsable du service d'urbanisme, fait un survol de toutes les modifications proposées. Le maire mentionne que l'article 7 du projet de règlement concernant l'entreposage saisonnier de véhicules récréatifs et d'équipement sera quelque peu modifié avant l'adoption du second projet. Après y avoir répondu, le maire met fin à cette consultation publique.

On procède ensuite à la consultation publique sur le projet de règlement 94-2005-02 concernant différentes dispositions sur le règlement de construction. Mme Cadotte explique les modifications. Après avoir répondu aux questions, le maire met fin à la consultation.

2010-224 Adoption du règlement 94-2005-02 modifiant le règlement de construction concernant diverses dispositions

Considérant que copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Appuyé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement numéro 94-2005-02 modifiant le règlement de construction 94-2005 concernant diverses dispositions » soit et est adopté tel que présenté.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

La demande de dérogation mineure présentée par Mme Cathy Brodeur et M. Stéphane Loïselle pour le 148-C, rang du Bas-de-la-Rivière Nord est reportée à une séance ultérieure.

2010-225 Demande de PIIA pour le lot 4 136 504 – rue Larose

Considérant que M. Luc Desrochers, a un projet de construction d'habitation unifamiliale isolée, sur le lot 4 136 504 de la rue Larose, dans la zone 141;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que les plans déposés par le requérant respectent les critères et les objectifs du PIIA de cette zone;

8 juin 2010

Considérant que le CCU recommande, par sa résolution 267-06-2010, d'accepter le projet mais, conditionnel à une modification au plan;

En conséquence :

Il est proposé par : **Jean-Claude Fortin**

Appuyé par : **Jacques Auger**

Et résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'habitation unifamiliale isolée, déposé par M. Luc Desrochers, sur le lot 4 136 504 de la rue Larose, à la condition que 100% de la façade de l'habitation soit en maçonnerie ou brique.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-226 Demande de PIIA pour les lots 4 136 512 et 4 136 513 – rue Larose

Considérant que M. Claude Généreux a un projet de construction d'habitation unifamiliale jumelée sur les lots 4 136 512 et 4 136 513 de la rue Larose, dans la zone 140;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le plan déposé pour ce projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

Considérant que le CCU recommande, par sa résolution 268-06-2010 d'accepter le projet, tel que présenté;

En conséquence :

Il est proposé par : **Guy Benjamin**

Appuyé par : **Jean-Claude Fortin**

Et résolu d'accepter le PIIA du projet d'habitation unifamiliale jumelée présenté par M. Claude Généreux, sur les lots 4 136 512 et 4 136 513 de la rue Larose.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-227 Fin de mandat de M. Gaétan Gendron au Comité consultatif d'urbanisme – remerciements

Considérant que le mandat au sein du Comité consultatif d'urbanisme de M. Gaétan Gendron, a pris fin en mai 2010 après plus de 6 ans à siéger à ce comité;

8 juin 2010

Considérant que le règlement N° 13 de constitution du CCU ne permet que 3 mandats de 2 ans maximum;

En conséquence :

Il est proposé par : **Jacques Auger**

Appuyé par : **Patrick Viens**

Et résolu que des remerciements soit adressés à Monsieur Gaétan Gendron, pour les loyaux services qu'il a accompli bénévolement au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Césaire, durant plus de 6 ans.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-228 **Nomination d'un nouveau membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par : **Guy Benjamin**

Appuyé par : **Roger Normandin**

Et résolu de nommer M. Michel Ludger St-Jacques, en tant que membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Césaire, pour un terme de 2 ans renouvelable, tel que recommandé par la résolution 266-06-2010 du 3 juin 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-229 **Renouvellement du mandat de M. Christian Gauthier, membre du Comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par : **Guy Benjamin**

Appuyé par : **Denis Chagnon**

Et résolu de renouveler le mandat de M. Christian Gauthier, en tant que membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Césaire. Ce mandat prendra fin le 1^{er} juin 2012 et sera le 3^{ième} et dernier mandat de 2 ans.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

8 juin 2010

2010-230 Embauche d'employés pour le camp de jour été 2010

Il est proposé par : Denis Chagnon
Appuyé par : Roger Normandin

Et résolu de faire l'embauche des employés suivants pour le camp de jour été 2010, à savoir :

<u>Coordonnatrice</u>	<u>Salaire horaire</u>
Emy-Pascale Dion	13,01 \$

Animateurs :

Stéphany Jacques	10,60 \$
Arno G.-Leblanc	10,50 \$
Mathieu Boucher	10,40 \$
Émile Lachance	10,30 \$
Roxanne Jacques	10,30 \$
Catherine Larose	10,20 \$
Kassie Beaudry	10,20 \$
Marilou Brien-Paquette	10,10 \$
Alex Héroux-Messier	10,10 \$
Kathrine-Élizabeth Duquette	10,10 \$
Béatrice Huot	10,10 \$
Annie-Pier Papineau	10,10 \$
Louise Desmarais	9,90 \$
Claudia Héroux	9,90 \$
Josiane Héroux	9,90 \$
Amanda Lacroix	9,70 \$

Assistant-surveillant et aide moniteur :

Christopher Williams	9,50 \$
----------------------	---------

Vote pour : 6
Vote contre; 0

Adoptée à l'unanimité

2010-231 Achat de sel pour l'adoucisseur d'eau de l'aréna

Il est proposé par : Guy Benjamin
Appuyé par : Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser l'achat de 650 sacs de sel pour l'adoucisseur d'eau de l'aréna, à la compagnie Alimentation Sunbec, au coût de 5,36 \$, le sac de 20 kilos, pour un prix total de 3 484, \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la soumission de ladite compagnie.

Vote pour : 6
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

8 juin 2010

Lecture de la correspondance.

2^{ième} période de questions.

Levée de la séance.

Louise Benoit
Greffière

Serge Gendron
Maire